

Image not found or type unknown



Prêt ou location d'un bien loi 1905

Par **SERODIO**, le **13/10/2010** à **11:16**

Bonjour,

Est-ce qu'une association Loi 1905 (cultuelle) peut prêter ou louer une partie de ses locaux pour le fonctionnement d'un centre aéré quelques jours dans l'année. ce centre étant régi par une association 1901 à but non lucratif.

Merci pour votre réponse et les références juridiques, car je n'arrive pas à trouver quoi que ce soit.